L'Égalité Femmes - Hommes

au Travail

Résultats de l'Index Parera

L'index de l'égalité a été mis en place par le Ministère du Travail afin de mesurer l'écart de rémunération **entre les femmes et les hommes** au sein des entreprises. Cette obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés au 1er mars 2020, met en évidence des points de progression. Cet outil, réparti en plusieurs indicateurs, distribue des points !
Plus la note obtenue dépasse les 75 points, plus l'entreprise favorise l'égalité !

Voyons combien de points* PARERA a obtenu…

N°1

ECART DES REMUNÉRATIONS ENTRE LES ♀ ET LES ♂

Il s'agit de la moyenne des rémunérations des femmes et des hommes selon 4 tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles.

Note Obtenue : **39 / 40**

N°2

ECART DU TAUX D'AUGMENTATION ENTRE LES ♀ ET LES ♂

Il s'agit du pourcentage des salariés qui ont été augmentés parmi les hommes et les femmes par catégories socio-professionnelles.

Note Obtenue : **20 / 20**

N°3

ECART DU TAUX DE PROMOTION ENTRE LES ♀ ET LES ♂

Il s'agit du pourcentage de femmes et d'hommes promus (niveau supérieur, évolution de coefficient hiérarchique ou d'un poste supérieur)

Note Obtenue : **15 / 15**

N°4

AUGMENTATION SUITE A UN RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

Il s'agit du pourcentage de salariés qui, après leur retour de congé maternité, ont été augmentés. Cet indicateur a été neutralisé car aucun salarié n'est revenu de congé maternité pendant les augmentations annuelles.

Note Obtenue : **0 / 15**

N°5

ECART PARMI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

Cet indicateur permet d'identifier la parité entre les 10 plus hautes rémunérations.

Note Obtenue : **10 / 10**

Le total obtenu par PARERA est **de 84 / 100**

* Index basé sur les éléments de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020